

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE
CE 7^{ième} JOUR D'AVRIL 2009, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Robert Beaudry, maire
Monsieur David Dubois, conseiller
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Alain Lavallée, conseiller
Madame Marie Simard, conseillère
Monsieur Claude Brochu, conseiller
Monsieur Jean Murray, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, assistait également à la séance.

R-42-2009 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

**R-43-2009 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 3^{ième} JOUR DE MARS 2009**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 3^{ième} jour de mars 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que le procès-verbal du 3^{ième} jour de mars 2009 est accepté tel que déposé.

R-44-2009 COMPTES DE LA PÉRIODE

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par monsieur Claude Brochu et résolu unanimement que cette liste des comptes, au montant de 475 759.24 \$ est acceptée.

R-45-2009 RAPPORT FINANCIER 2008

Monsieur Yvan St-Germain de la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche SENCRL, dépose et présente au conseil le rapport financier 2008, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Dubois, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt dudit rapport;

Ce rapport montrant des revenus de 2,388,547.\$ contre des dépenses de 2,311,389.\$ laissant un surplus d'opération de 77,158\$.

**R-46-2009 RAPPORT DU C.C.U.
DU 18 MARS 2009**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18^{ième} jour de mars 2009 ;

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Brian Roussel relativement à l'empiètement de la résidence de 29 centimètres dans la marge latérale gauche;

Considérant que la marge latérale minimale est de 2 mètres;

Considérant le certificat de localisation déposé par monsieur Vital Roy, arpenteur géomètre;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

Considérant que cette demande ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

Considérant que le comité consultatif est favorable à cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par monsieur David Dubois et unanimement résolu que le conseil est favorable à cette demande et recommande son acceptation.

R-50-2009 P.I.I.A. JEAN-SÉBASTIEN ROY

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Jean-Sébastien Roy de construire une résidence sur le lot 47-109 du cadastre de Saint-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif est favorable à cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Marie Simard, appuyé par monsieur Jean Murray et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-51-2009 P.I.I.A. ÉRIC BESSETTE

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Éric Bessette de construire une résidence sur le lot 9 -51-2 du cadastre de Saint-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif est favorable à cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur David Dubois et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

**R-52-2009 SÛRETÉ DU QUÉBEC
ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES**

Considérant que Les Loisirs Saint-Marc Inc. doit embaucher du personnel ou nommer des bénévoles oeuvrant auprès des personnes vulnérables;

Considérant qu'une vérification d'antécédents de son personnel et bénévoles s'avèrent important;

Considérant que pour procéder à ladite vérification, la municipalité doit signer une entente de services pour le filtrage des personnes oeuvrant auprès des personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec;

En conséquence, il est proposé par madame Marie Simard, appuyé par madame Annie Houle et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu signe ladite entente;

Que madame Nathalie Duhamel, responsable des loisirs soit et est mandatée pour agir à titre de personne responsable tel que demandé dans l'entente.

R-53-2009 PROGRAMME D'AIDE À LA PRÉVENTION DES ALGUES BLEU-VERT

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, le MAMROT, a créé le «Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)» ;

Considérant que le MAMROT a accordé une aide financière de 20 000.\$ à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) sur son territoire et plus particulièrement pour les secteurs adjacents à la rivière Richelieu;

Considérant que pour procéder à la mise en œuvre du programme, la M.R.C. doit préalablement conclure des ententes avec les municipalités concernées, compte tenu des compétences confiées aux municipalités locales en ce qui concerne l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu se dit favorable aux démarches proposées par la M.R.C. pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) ;

Considérant que cette entente, en plus de permettre la mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA), accorde à la M.R.C. la partie des compétences de la municipalité locale, telle que définie à l'entente, seulement pour les fins et la durée de la mise en œuvre du programme;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Dubois, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu autorise le maire et la directrice générale à conclure, au nom de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, une entente avec la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu ayant pour objet de permettre à la M.R.C. de procéder aux démarches nécessaires à la mise en place du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) et ce, pour la durée du programme se terminant le 31 mars 2010.

R-54-2009 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE PROTOCOLE D'ENTENTE M.T.Q. PROJET #1540307709,154061325 et 154061326

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a signé un protocole d'entente avec le Ministère des Transports du Québec, pour la réalisation de travaux sur le chemin Richelieu et la montée Verchères;

Considérant que le projet de corrections sur le réseau pluvial et la géométrie de la route incluait des travaux d'interception, de collecte et de traitement des

eaux usées et de remplacement du réseau d'aqueduc, dans le cadre du programme PIQM;

Considérant que la municipalité ne pourra compléter ses travaux qu'à l'été 2009, dû au fait qu'il y avait beaucoup d'intervenants au projet et d'importants délais dû aux autorisations et protocole à obtenir des différent ministères et des compagnies d'utilité publics;

Considérant qu'il y a eu des augmentations importantes du coût des travaux entre l'annonce de la promesse d'aide financière et la réalisation des travaux y incluant la hausse du prix du carburant, du bitume, ainsi que pour les frais de transport occasionnés par l'utilisation de chemins de détour due à la fermeture, par le MTQ, de viaducs sur l'autoroute 20 pour permettre leur reconstruction;

Considérant que le dépassement des coûts, basé sur la projection finale du coût des travaux évalué par notre firme d'ingénieurs-conseils, pour compléter l'ensemble des travaux, à l'été 2009, est de 69 497 \$;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu n'a pas la capacité financière d'absorber les coûts supplémentaires pour compléter l'ensemble des travaux requis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par monsieur David Dubois et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de traiter cette demande de façon prioritaire et d'autoriser une aide financière additionnelle de 69 497 \$ pour défrayer les coûts supplémentaires pour compléter ce projet.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer tous documents ou autres nécessaires à l'obtention et au suivi de cette demande.

**R-55-2009 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES PIQM
DOSSIER # 500627**

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a obtenu une promesse d'aide financière en 2005 dans le cadre du Programme D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC – MUNICIPALITÉS (PIQM) pour la mise en place des travaux d'interception, de collecte et de traitement des eaux usées, conjointement avec la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

Considérant que le projet d'interception, de collecte et de traitement des eaux usées fait partie d'un projet qui inclut le remplacement du réseau d'aqueduc, d'enfouissement des fils dans le cadre d'un Programme avec le MRN ainsi que de correction du réseau pluvial et de la géométrie de la route dans le cadre d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la municipalité ne pourra compléter ses travaux qu'à l'été 2009, dû au fait qu'il y avait beaucoup d'intervenants au projet et d'importants délais dû aux autorisations et protocole à obtenir des différent ministères et des compagnies d'utilité publics;

Considérant qu'il y a eu des augmentations importantes du coût des travaux entre l'annonce de la promesse d'aide financière et la réalisation des travaux y incluant la hausse du prix du carburant, du bitume, ainsi que pour les frais de transport occasionnés par l'utilisation de chemins de détour due à la fermeture, par le MTQ, de viaducs sur l'autoroute 20 pour permettre leur reconstruction;

Considérant que le montant de l'aide financière annoncé dans le cadre du Programme PIQM était de 3 316 550 \$;

Considérant que le montant de l'aide financière total qui devait être accordé par le MAMROT, le tout basé sur la projection finale du coût des travaux évalué par

notre firme d'ingénieurs-conseils, pour compléter l'ensemble des travaux à ce programme à l'été 2009, est de 4 533 379 \$;

Considérant que les montants ci-haut sont calculés en vertu des règles et normes du Programme PIMQ, qui confirment une aide financière, à hauteur de 85 % du coût des travaux d'interception et de traitement des eaux usées et à hauteur de 50 % pour la collecte des eaux usées;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu n'a pas la capacité financière d'absorber les coûts supplémentaires pour compléter les travaux d'interception, de collecte et de traitement des eaux usées;

Considérant que les autres partenaires ont confirmés à la municipalité qu'ils assumeront leurs parts de l'augmentation et du dépassement du coût des travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu de demander à Madame Nathalie Normandeau, ministre du MAMROT de traiter cette demande de façon prioritaire et d'autoriser une aide financière additionnelle de 1 216 829 \$ pour défrayer les coûts supplémentaires pour compléter ce projet;

Il est également résolu d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer tous documents ou autres nécessaires à l'obtention et au suivi de cette demande.

R-56-2009 NOMINATION POMPIER VOLONTAIRE

Considérant la recommandation de monsieur Michel Frisé, directeur du service de prévention des incendies de notre municipalité;

Considérant que madame Sandra Van Tassel a déjà sa formation en sécurité incendie et qu'elle s'engage à passer l'examen final de la formation appropriée, soit le cours Pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ);

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Murray, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que madame Sandra Van Tassel soit nommée pompière volontaire de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-57-2009 COMITÉ D'ANALYSE PROGRAMME DU PACTE RURAL

Considérant que les citoyens et les entreprises de nos quatre municipalités : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu ont souffert dans les deux dernières années des nombreux travaux d'implantation d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes ;

Considérant que les gens d'affaires des quatre municipalités ont l'intention de s'associer afin de stimuler l'accroissement du tourisme sur l'ensemble de notre territoire;

Considérant que notre conseil reconnaît que la mise en commun des ressources dynamiques de nos territoires est une solution souhaitable afin de bonifier les échanges d'informations et l'offre touristique de nos municipalités ;

Considérant que le comité de travail prévoit déposer un projet de promotion de nos municipalités auprès du comité d'analyse du Pacte rural afin de

défrayer une « chronique touristique » pendant une période de 20-24 semaines (mai-octobre) dans le journal l'Oeil Régional;

Considérant que le comité a déjà répertorié de nombreuses activités touristiques qui se font dans nos quatre municipalités tout au long de la haute saison touristique ;

Considérant qu'un investissement de notre municipalité reconnaît le rôle stratégique de l'Oeil régional pour nos petites communautés en tant qu'outil de diffusion ;

Considérant que notre investissement servira à sensibiliser les gestionnaires de l'Oeil régional afin que le journal soit afin disponible en plus grand nombre pour les résidents de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu et idéalement distribué à chaque porte dans ces deux municipalités comme dans les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu octroie au comité de travail du projet de « chronique touristique » un somme de 2 000. \$ afin d'appuyer celui-ci ;

Cette somme de 2 000. \$ sera versée conditionnellement

- à l'acceptation des trois autres municipalités pour un investissement équivalent
- à l'acceptation du financement principal par le Pacte Rural
- au dépôt d'un document de travail qui respecte les critères du Pacte Rural
- à ce que le comité s'assure d'une certaine équité dans la promotion des multiples activités et infrastructures touristiques qui sera faite dans le cadre du projet de « chronique touristique ».

R-58-2009

**CONCILIATION BANCAIRE
RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL
AU 31 MARS 2009**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 mars 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Murray, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que ce rapport montrant des revenus de l'ordre 2,756,487.\$ contre des dépenses de l'ordre de 573,872.\$ accepté tel que déposé.

R-59-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie Simard, appuyé par monsieur David Dubois et unanimement résolu que la séance est levée.

Robert Beaudry
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-44-2009, R-56-2009 et R-57-2009.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 8^{ième} jour d'avril 2009.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale